

Zeitschrift: Verhandlungen der Schweizerischen Naturforschenden Gesellschaft.
Wissenschaftlicher und administrativer Teil = Actes de la Société
Helvétique des Sciences Naturelles. Partie scientifique et administrative
= Atti della Società Elvetica di Scienze Naturali

Herausgeber: Schweizerische Naturforschende Gesellschaft

Band: 155 (1975)

Protokoll: Procès-verbal du Sénat

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

III

Procès-verbal du Sénat - Senats-Protokoll
Processo verbale del Senato

de la 70ème séance du Sénat de la
Société Helvétique des Sciences naturelles
au Palais fédéral, Berne, le 26 avril 1975

* * *

Ouverture de la séance: 10 h.15

Présents: 68 membres du Sénat ou leurs suppléants,
6 invités,
le Comité Central in corpore.

Président: Prof. Dr Aug. Lombard, Président Central

Procès-verbal: Mme M. Groth-Vogel, secrétaire

* * *

ORDRE DU JOUR:

- 1) Ouverture de la séance
 - 1.1) Acceptation de l'ordre du jour
 - 1.2) Désignation de deux scrutateurs
- 2) Procès-verbaux
 - 2.1) 69ème séance du Sénat des 10 et 11 mai 1974
 - 2.2) Séance extraordinaire du Sénat du 3 septembre 1974
- 3) Rapport du Président
- 4) Règlement pour l'octroi de subsides de la SHSN
- 5) Comptes 1974, rapport des contrôleurs des comptes, décharge du Comité Central
- 6) Budget 1975 et répartition du crédit
- 7) Cotisations annuelles 1975 et 1976
 - 7.1) Sociétés cantonales et locales
 - 7.2) Sociétés spécialisées
- 8) Nombre et composition des Sections
- 9) Nouveau "Vorort"
 - 9.1) Election du futur Président central

- 10) Elections
 - 10.1) Délégué des sociétés cantonales et régionales au C.C.
 - 10.2) Membre du Bureau (Vice-président aux publications)
 - 10.3) Délégués de la SHSN et leurs suppléants au Conseil de Fondation du FN
 - 10.4) Délégué de la SHSN à la Commission Suisse pour l'UNESCO
 - 10.5) Membres de commissions
 - 10.6) Membres de comités nationaux
 - 10.7) Organe de contrôle
 - 10.8) Membre d'honneur
- 11) Nouvelle société membre
 - 11.1) ASSPA (Association Suisse pour l'Automatique)
- 12) Assemblée annuelle automne 1975 à Aarau
- 13) Assemblée annuelle 1976 - Election du Président annuel
- 14) Assemblée annuelle 1977
- 15) Prochaine séance du Sénat
- 16) Propositions individuelles
- 17) Divers
 - 17.1) Perte d'une serviette contenant des travaux originaux
 - 17.2) Premier bulletin SSSH/SHSN

* * *

1) Ouverture de la séance

Le Président ouvre la séance à 10 h.15 et souhaite la bienvenue aux invités et aux membres du Sénat.

1.1) Acceptation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé.

(Note: Dans le présent P.V., le point "7A Nombre et composition des sections" est changé en 8, le 8 devient 9 et ainsi de suite.)

1.2) Désignation de deux scrutateurs

Sont désignés:

- Prof. E. Binder, Genève
- Dr A. Spicher, Bâle

2) Procès-verbaux

2.1) 69ème séance du Sénat des 10 et 11 mai 1974

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

2.2) Séance extraordinaire du Sénat du 3 septembre 1974
Le procès-verbal est accepté.

3) Rapport du Président

Le Sénat se réunit aujourd'hui pour la première fois en séance ordinaire dans la composition prévue par les nouveaux statuts, tels qu'ils ont été approuvés par l'assemblée générale de Neuchâtel du 11 au 13 octobre 1974.

Dans la séance qui va suivre, vous pourrez prendre connaissance, délibérer et voter sur de nombreux points touchant à nos activités telles qu'elles dépendent désormais de notre nouvelle organisation. L'ordre du jour complet et détaillé me permet d'alléger ce rapport en ne traitant que des problèmes généraux. Je ne reviendrai pas non plus sur le rapport que j'ai présenté à l'assemblée générale de Neuchâtel en octobre 1974. Il représentait une mise au point des activités de la Société jusqu'à cette date et par extension, pratiquement, jusqu'à la fin de l'année 1974.

Dès le 1er janvier 1975, la nouvelle organisation est entrée en vigueur. Et là, un bref bilan s'impose après un premier trimestre de nouveau régime.

Au passif, l'organisation est nettement plus lourde et plus complexe. Vous l'avez senti. Remarques et critiques nous sont parvenues à propos de documents trop nombreux, souvent trop compliqués et de délais de réponse trop courts. Je tiens à vous dire ici très clairement que le secrétariat général et le bureau du C.C. regrettent les excès et les erreurs qui se sont produits. La suite de nos activités permettra de tirer une leçon des expériences faites.

Par contre, un supplément de travail de la part des comités, présidents et membres de nos organes est inévitable puisque notre Société est désormais structurée et organisée sur des bases nouvelles. Dans mes rapports des années précédentes, vous en trouverez les motivations, mais j'y reviens encore après le premier terme d'une activité nouvelle avec laquelle la plupart d'entre vous ne sont pas encore familiarisés. Votre collaboration est nécessaire à la marche de la Société et pour bien collaborer, il faut d'abord une bonne information.

Cet accroissement d'activités d'organisation est issu de deux nécessités. La première résulte d'un retard de dizaines d'années dans la mise au point des structures et du fonctionnement de nos organes. Commissions et sociétés

membres travaillaient de manière autonome et traditionnelle, avec un rendement scientifique d'ailleurs excellent et efficace auquel il faut rendre hommage et constater les résultats positifs, mais sans coordination suffisante au niveau national. Devant des circonstances et des besoins nouveaux, face à une situation totalement différente de la politique suisse de la science, il a fallu coordonner ces activités, les doter d'une structure collective et pour cela constituer une base administrative nouvelle et exigeante. Ce rattrapage nous a mis en face d'obligations qui alourdisaient malheureusement nos activités fondamentales de recherche scientifique et nous gênent par leurs exigences de temps, de paperasse et de servitudes diverses. Je n'ai qu'à citer l'obligation qui s'est imposée d'ordonner les crédits attribués aux voyages de délégations, aux publications, dans la présentation des comptes et du budget, dans les rapports d'activité, dans la gestion de la bibliothèque. Ceci pour ne citer que quelques exemples. De telles ordonnances ne pouvaient se faire qu'après des enquêtes auprès des multiples organes intéressés. Des délais de réponse souvent très courts nous ont été imposés et vous en avez, à juste titre, critiqué les inconvénients.

Il en fut de même pour les demandes de crédit à la Confédération ou la présentation du budget, ainsi que nos rapports adressés au Conseil de la Science et au Département de l'Intérieur.

Ceci m'amène à m'expliquer sur la deuxième nécessité, celle qui nous a contraints à accroître notre organisation administrative. Elle concerne cette fois nos relations avec les organes de la politique suisse de la science. Je vous rappelle que notre Société faîtière a été placée devant le dilemme suivant: ou continuer ses activités sur son plan ancien et traditionnel ou se moderniser et être considérée comme un des organismes valables dans la réorganisation de la recherche fondamentale en jouant simultanément le rôle d'une académie. Dans le premier cas, c'était courir à l'oubli et à une réduction progressive de l'aide fédérale avec ses funestes conséquences. Dans le second, nous prenions nos chances de survie, de reconnaissance officielle et de développement au niveau supérieur des institutions scientifiques faîtières suisses. Les conditions pour accéder à ce stade étaient sévères et impératives. Elles venaient du Conseil de la Science et du Département de l'Intérieur. Vous les avez acceptées et elles furent réalisées sous la forme de nouveaux statuts approuvés l'an dernier.

Cette réorganisation impliquait un élargissement de nos tâches traditionnelles auxquelles s'ajoutaient désormais la représentation de la science suisse à l'étranger, les échanges internationaux, l'organisation de congrès et de

symposia, le recrutement de nos futurs savants, la popularisation de la science auprès du public suisse et la création d'une information générale au sujet des besoins de la science, en Suisse également.

On aurait pu craindre une main-mise ou une ingérence des Autorités dans nos affaires. Il n'en a rien été et je rends hommage au tact avec lequel ces Autorités ont toujours agi à notre égard.

Conscient de l'urgence et du caractère impératif des mesures à prendre, votre Comité Central, appuyé d'ailleurs par une série de votes extrêmement positifs du Sénat, a entrepris sa tâche, mais elle n'est pas achevée. J'insiste ici sur le fait que le Conseil de la Science nous a informés qu'il examinera notre situation à la fin de 1976 pour s'assurer de la valeur de nos structures et de leur application. De cet examen dépendra le crédit moral et effectif qu'il nous accordera par la suite.

Ainsi sont définis les impératifs qui nous ont guidés à ce jour et dont le Sénat doit être informé pour bien orienter sa politique générale.

Passons maintenant aux activités des organes de la Société.

Le fonctionnement des sections est pratiquement au point et a répondu à ce que nous attendions. Les exemples de l'établissement du budget 1975 et de la demande de crédits pour 1976 sont probants. Les crédits ont été répartis avec plus de compétence entre les organes d'une même discipline. D'autres questions, proposées ensuite au Comité Central ont été discutées avec plus d'informations que par le passé.

La répartition des disciplines et des sociétés membres qui les représentent a fait l'objet de deux réclamations seulement, et des solutions ont pu être trouvées, à titre expérimental, jusqu'à la fin 1976 et plus tard, je l'espère. Il n'est pas dans l'intérêt de la Société d'augmenter le nombre de ses sections.

Les réunions du Comité Central nous ont également donné la certitude que son organisation fonctionnait correctement. L'ancien Comité Central, devenu le Bureau actuel, a été déchargé et peut désormais s'occuper de ses nouvelles tâches. Nous avons vu s'établir le contact et l'information tant souhaitées entre le Bureau, les sections et le secrétariat général. Le Bureau a procédé à la répartition des charges et celle-ci a été communiquée au Comité Central. Il faut veiller à ne pas augmenter le nombre des titulaires. Les statuts permettent de s'adjoindre des membres suivant les besoins et à titre temporaire.

Les sociétés cantonales et régionales ont eu une réunion de leurs présidents et ont élu leur délégué au Comité Central. Leur souci majeur a été celui de la cotisation centrale. Des propositions ont été faites et vous seront soumises au cours de cette séance pour que vous en fixiez le montant.

A ce sujet, je désire préciser ce qui suit et qui doit peser dans la discussion. Notre Société se réorganise en vue d'un rendement et d'une rationalisation améliorés. Pour cela, elle a besoin de moyens financiers de toutes origines, non seulement de la confédération, mais aussi de ses propres ressources. Les cotisations des membres en sont une, selon la nouvelle formule suivant laquelle tout membre d'une société est membre de la SHSN.

Or, par un hasard malheureux, la cotisation demandée tombe au plus mauvais moment d'une crise des finances fédérales et d'une inflation croissante. Les moyens nous manquent pour appliquer les mesures de notre programme complet d'où il résulte une impression générale de déséquilibre entre ce programme et nos moyens. Les sociétés cantonales et régionales ont la plus grande difficulté à accepter de verser une cotisation centrale puisqu'on leur demande une prestation sans contre-partie. Il faut donc leur rappeler que cette contre-partie arrivera dès que nous le pourrons, dès que le crédit de la Confédération sera élargi. Ce que nous leur donnons cette année n'est qu'un début.

Il est inexact de dire, comme je viens de le faire, que leur cotisation centrale est actuellement sans contre-partie. Avec la nouvelle organisation, les sociétés cantonales et régionales sont représentées au Sénat; elles peuvent recevoir les Actes et le Bulletin; elles bénéficient des services du secrétariat général; elles participent aux séances du Sénat et par là-même à la marche de la Société. En bref, la SHSN s'occupe de leurs activités et de leurs problèmes. Cela n'a pas été le cas dans le passé et ce point mérite d'être souligné. C'est ainsi que se justifie ce nouveau mode de cotisation et de participation de tous les membres de la Société. Il est démocratique et assure la contribution et l'intérêt de tous au fonctionnement de la communauté scientifique suisse. La question du montant de la cotisation n'est qu'un côté du tout.

Revenons au bilan de cette réorganisation. Il est positif, malgré ses inévitables faiblesses. Le Sénat doit savoir, à ce propos, que nos Autorités ont marqué leur confiance à notre Société par quatre mesures importantes.

La première concerne le budget 1975. Nous recevrons cette année une somme globale qui est supérieure de 16 % à celle que nous avons reçue en 1974. Je pense qu'il n'est pas

nécessaire de commenter longuement cette nouvelle au moment où les journaux nous décrivent, chiffres à l'appui, l'état grave des finances fédérales.

La deuxième a trait au statut de reconnaissance voté par le Conseil fédéral. L'arrêté date du 5 février 1975. Il assure l'inscription au budget de la Confédération d'une somme qui permette aux deux sociétés faïtières de remplir leurs tâches pour autant qu'elles procèdent à une juste répartition des crédits, suivant un programme de travail défini et dans l'intérêt du pays.

La troisième nous assure d'un représentant au Conseil de la Science et des conversations sont en cours pour proposer un candidat. Nous sommes extrêmement satisfaits de cette mesure. Elle permet de faire valoir notre point de vue et de représenter nos intérêts au sein même de ce Conseil où s'élabore la politique suisse de la science.

La quatrième nous a permis d'avoir un délégué dans le groupe d'experts qui étudie le texte de la future loi sur la recherche. Grâce à ce représentant, notre Société pourra marquer sa place et agir dans le cadre de cette loi qui doit assurer un statut légal au développement équilibré de la recherche en Suisse. Nous représentons ici, comme dans les cas précédents, un groupement non étatique très important de la communauté scientifique suisse.

Au terme de ce rapport, je désire adresser des remerciements au nom du Sénat et, par là-même, aux diverses instances qui nous ont aidés, compris et accordé leur confiance. C'est au Conseil de la Science, à son président, le prof. H. Aebi, et à son secrétaire général, M. A. Vifian. C'est au Conseil fédéral et au chef du Département de l'Intérieur Monsieur le Conseiller H. Hürlimann; au Directeur de l'Office de la science et de la recherche, le prof. U. Hochstrasser, et au Dr P. Flubacher. La confiance qu'ils nous ont marquée de manière tangible et permanente nous a vivement encouragés et nous leur avons, à notre tour, exprimé ce sentiment sans compter. C'est à eux que nous devons ce crédit accru pour 1975 et nous leur exprimons également notre gratitude. Les discussions avec le Fonds National ont été fructueuses, entre le secrétaire général de la SHSN et le Dr R. Fricker, secrétaire général du FN. Je le remercie de sa compréhension.

Les rapports avec notre Société soeur, la SSSH, continuent à se dérouler "reibunglos" et c'est grâce à cette entente que nous avons pu parvenir à nos buts communs. Je salue amicalement l'ancien président, le prof. H.-G. Bandi. Après 7 ans d'activité, il a fait place à Me C. Martin, dont je salue ici l'accession à la présidence. La bonne entente

continuera à régner entre nos Sociétés, sous sa férule ferme mais souriante et nuancée.

Enfin, j'adresse mes remerciements au secrétariat général de Berne, au Dr B. Sitter, à M. N. Perrier et à leurs collaboratrices, ainsi qu'à Mme M. Groth-Vogel.

La tâche du secrétariat général a été écrasante, atteignant une limite parfois trop lourde à supporter. Je remercie en votre nom le Dr Sitter qui l'a assumée avec âme et conscience, sacrifiant bien souvent week-ends et soirées pour notre cause.

Nos finances sont fidèlement gérées par la Fiduciaire Suisse S.A. à Bâle. Je renouvelle l'expression de notre gratitude au Directeur F. Michel, membre d'honneur, pour les immenses services qu'il nous rend de manière désintéressée.

J'ouvre la discussion sur ce rapport.

Ad page 5, avant-dernier alinéa:

M. Jost: La Société Zurichoise des Sciences naturelles n'a pas reçu d'invitation à la séance des présidents, réunis le 8 février 1975 à Olten pour élire leur représentant au C.C.. Ceci explique l'envoi aux présidents des sociétés cantonales et régionales de la lettre de MM. Müller et Jost en février.

La Société Zurichoise des Sciences naturelles demande qu'un bulletin de réponse soit dorénavant joint aux invitations. Elle propose d'élire un représentant au C.C. des sociétés cantonales et régionales qui soit domicilié près du Vorort.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Le Président: Le Bureau de la SHSN a pris connaissance de l'incident bien involontaire de l'invitation. Il a exprimé ses regrets à la Société Zurichoise des Sciences naturelles et pris les mesures nécessaires.

4) Règlement pour l'octroi de subsides de la SHSN

Le Trésorier central fait une brève introduction en évoquant les raisons qui ont amené le C.C. à établir un règlement aussi strict et attire l'attention du Sénat sur le fait que ce règlement sera appliqué avec une certaine souplesse.

Le projet de règlement est vivement discuté. Il est souhaité que l'instance qui prendra les décisions soit indiquée dans le règlement, bien que les statuts la mentionne, pour éviter aux intéressés de devoir consulter les statuts.

La discussion passe ensuite à la liste des priorités suivante qui, comme l'explique le Secrétaire général, a été extraite du règlement pour voir, pendant deux ans, quels en sont les résultats à l'application:

- A) En accordant des subsides, la SHSN respecte, en règle générale, pour l'examen des objets susceptibles d'obtenir un subside l'ordre des priorités suivant:
- 1) périodiques
 - 2) congrès
 - 3) collaboration internationale
 - 4) relations publiques
 - 5) enquêtes sur la politique de la science
 - 6) activités scientifiques à long terme
 - 7) places de travail dans les centres de recherche à l'étranger; cours
 - 8) publications individuelles
 - 9) autres objets.
- B) Pour l'appréciation des demandes de subsides, il sera tenu compte de critères particuliers, de cas en cas. Ces critères devront permettre de situer concrètement le projet dans l'échelle de valeur de la SHSN:
- y a-t-il, à part la SHSN, d'autres possibilités de financement?
 - l'abandon d'un projet aura-t-il des conséquences irréversibles inacceptables?
 - signification du projet pour l'ensemble de la discipline concernée;
 - le projet sert-il à la collaboration interdisciplinaire?
 - signification du projet pour les disciplines voisines;
 - ce projet sert-il à l'encouragement de la relève scientifique?
 - qualifications scientifiques et disponibilité des responsables;
 - la conduite du projet est-elle assurée par
 - des moyens personnels,
 - des moyens matériels,
 - une bonne organisation?
 - le projet est-il urgent parce que les objets de la recherche risquent de disparaître?
 - les résultats sont-ils contrôlables?
 - une mise en valeur des résultats est-elle prévue?
 - cercle intéressé.
- C) Cette décision a été prise le 26 avril 1975 et est valable provisoirement pour 2 ans. Elle sera soumise au Sénat en 1977 pour nouvelle délibération et décision.

Sous A figurent les priorités générales qui seront appliquées avec beaucoup de souplesse afin d'éviter des obstacles. Sous B sont énumérés des critères supplémentaires pour l'application des priorités. Ces critères d'application permettront, par exemple, de traiter en première priorité une demande qui, en principe, tomberait sous la priorité 9 de la liste.

La question est posée de savoir si la publication de l'oeuvre complète d'un auteur tombe sous la première priorité. Le Trésorier central répond affirmativement.

Le problème des publications non périodiques, comme les Mémoires, n'est pas encore résolu. Il est prévu, à ce propos, de nommer un nouveau membre du Bureau qui sera chargé exclusivement de la question des publications. Par ailleurs, le C.C. élaborera un projet de règlement de publications qu'il soumettra au Sénat pour approbation.

VOTE:

Règlement: accepté (4 abstentions)

Priorités: acceptées (5 avis contraires)

5) Comptes 1974, rapport des contrôleurs des comptes, décharge du Comité Central

Les comptes 1974 et le rapport des contrôleurs des comptes ont paru dans les Actes 1974 qui ont été envoyés à tous les membres du Sénat.

Les comptes sont acceptés à l'unanimité, avec décharge au Trésorier.

6) Budget 1975 et répartition du crédit

Il n'y a pas de discussion à ce sujet.

VOTE:

Acceptés (1 abstention)

7) Cotisations annuelles 1975 et 1976

Après discussion, la proposition du C.C. concernant les contributions des sociétés membres est modifiée de la manière suivante:

Point 3), deuxième ligne: "... membre individuel cotisant: ..."

Point 6): "Le Sénat fixera chaque année les cotisations de l'année suivante."

Ceci revient à dire que le Sénat se prononce exceptionnellement cette année sur le montant des cotisations pour les années 1975 et 1976.

Point 4): "Les sociétés membres annoncent au Secrétariat général de la SHSN jusqu'au 31 mars le nombre des membres entrant en considération."

Lors de la discussion, la question de personnes membres de plusieurs sociétés est soulevée. Le Trésorier central fait observer que ces membres ont payé, jusqu'à maintenant, celle à la SHSN de Fr. 25.-- en plus des autres cotisations. Or, selon les nouveaux statuts, ils sont membres de la SHSN sans payer de cotisation directe.

Par ailleurs, les montants proposés ont été fixés après discussion avec les sociétés membres. Il s'agit de montants forfaitaires, calculés sur la base du nombre des membres de chaque société. Ce sont les sociétés qui décident du nombre de leurs membres payants et le communiquent au C.C..

Il est bien entendu que, pour l'année courante, des exceptions devront être faites pour le versement des cotisations, car les sociétés membres n'ont pas pu en tenir compte dans leurs budgets.

VOTE:

7.1) Sociétés cantonales et régionales

Fr. 2.-- par membre: accepté à l'unanimité

7.2) Sociétés spécialisées

Fr. 4.-- par membre: accepté (4 abstentions)

L'ensemble de la proposition du C.C., compte tenu des modifications décidées, est accepté à l'unanimité.

8) Nombre et composition des sections

Le délégué de la Commission Euler demande que les commissions ne faisant pas partie d'une Section (Commission Euler, Commission des Publications etc.) figurent dans une colonne supplémentaire du tableau des Sections.

Le délégué de la Commission pour la Flore cryptogamique demande que cette Commission qui s'occupe essentiellement de publications, ne fasse plus partie de la Section 5 et soit portée dans la colonne des commissions hors sections.

Ces deux propositions sont acceptées.

Le délégué de la Société Suisse d'Optique et de Microscopie électronique informe le Sénat que la SSOME n'a pas encore décidé dans quelle Section de Biologie elle désire avoir un siège de coordination. Dès que la décision sera prise, la SSOME fera une proposition au Sénat.

Le délégué de la Commission C¹⁴ demande un siège de coordination dans les Sections 3 (Sciences de la Terre) et 4 (Environnement, Géographie).

VOTE:

L'ensemble du tableau, avec les modifications proposées, est accepté (1 abstention).

9) Nouveau "Vorort"

Le Comité Central propose au Sénat Berne comme nouveau "Vorort".

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

9.1) Election du futur Président central

A la suite des décisions et des propositions des sociétés de sciences naturelles du canton de Berne, un seul candidat est désigné. Aussi, le Comité Central propose-t-il le prof. E. Niggli qui serait d'accord d'assumer cette tâche.

Le Président donne au Sénat un aperçu de la carrière scientifique et universitaire du prof. Niggli.

VOTE:

La candidature de M. Niggli est acceptée par acclamations.

10) Elections

10.1) Délégué des sociétés cantonales et régionales au CC

Le délégué de la Société zurichoise des Sc. nat. maintient sa proposition d'élire une personne domiciliée le plus près possible du Vorort.

Les candidats proposés par les sociétés cantonales et régionales sont MM. Dr K. Aulich, St-Gall, et Dr H.-U. Morgenthaler, Thoune.

VOTE:

Dr K. Aulich
30 voix

Dr H.-U. Morgenthaler
10 voix

M. Aulich, St-Gall, est donc élu.

10.2) Membre du Bureau (Vice-président aux publications)

Proposé: Prof. Hans Gloor, Genève

VOTE:

Accepté à l'unanimité.

10.3) Délégués de la SHSN au Conseil de Fondation du FN
et leurs suppléants

Proposés: Prof. G. de Haller, Genève, délégué
Dr V. Aellen, Genève, délégué
Prof. B. Susz, Cologny, suppléant
P.-L. Biéler, Commugny, suppléant

VOTE:

Toutes ces candidatures sont approuvées à l'unanimité.

10.4) Délégué de la SHSN à la Commission Suisse pour
l'UNESCO

Proposé: P.-L. Biéler, Commugny

VOTE:

approuvé.

10.5) Membres de Commissions

Les nouveaux membres suivants sont élus:

Commission de Biologie expérimentale

Prof. M. L. Birnstiel, Zurich (président)

Prof. A. Borbely, Zurich (secrétaire)

Prof. W. Gehring, Bâle

Prof. R. Humbel, Zurich (vice-président)

Prof. J.-P. von Wartburg, Berne

Prof. R. Wehner, Zurich (trésorier)

Prof. H. Wirz, Bâle

Prof. G. Zbinden, Zurich

Commission du CSRS en Côte d'Ivoire

Prof. M. Lüscher, Berne Prof. P. Vogel, Lausanne

Prof. H. Meier, Fribourg Prof. H. Wanner, Zurich

Commission Euler

Dr Urs Burckhardt, Bâle

Commission de Géodésie

Prof. F. Chaperon, Zurich Prof. H. Matthias, Zurich
E. Gubler, Berne Prof. H. Schmid, Zurich
Prof. P. Howald, Lausanne

Commission de Géographie

Prof. L. Bridel, Lausanne Prof. Leser, Bâle
Prof. Furrer, Zurich Dr Rothen, Sion
Dr Heller, Berne

Commission de Géotechnique

Prof. V. Trommsdorff, Zurich

Commission d'Hydrologie

Dr Ch. Emmenegger, Berne Dr H.-U. Schweizer, Berne
Dr F. Gilliéron, Berne Prof. E.U. Trüeb, Zurich
Prof. P. Regamey, Lausanne

Commission des mémoires de paléontologie

Dr G. de Beaumont, Genève

Commission des Publications

Mlle Dr K.R. Schmid, Berne

Commission de Recherche du FN

Prof. G. Benz, Zurich

Commission de la Station scient. du Jungfrauoch

Dr Th. Gutermann, Zurich

10.6) Membres de comités nationaux

Les nouveaux membres suivants sont élus à l'unanimité:

Comité de l'IGP

Prof. K. J. Hsü, Zurich
Prof. R. Trümpy, Zurich

Comité de l'INQUA

Prof. G. Furrer, Zurich (président)
Prof. R. Hantke, Zurich
Dr K. A. Hünermann, Zurich (secrétaire)
Prof. B. Messerli, Berne Prof. E. Schmid, Bâle
Dr A. von Moos, Zurich Dr J.-P. Vernet, Genève
Prof. H. Oeschger, Berne Prof. H. Zoller, Bâle
Dr C. Schindler, Zurich

Comité de l'IUPAB

Prof. K. Hepp, Zurich

Comité de l'IUPAP

Prof. J. Borel, Lausanne
Prof. C. Joseph, Lausanne

10.7) Organe de contrôle

A l'unanimité, les personnes suivantes sont désignées pour 4 ans:

Prof. J. Deshusses, Genève, contrôleur

Prof. M. Delaloye, Genève, contrôleur

Prof. J.-C. Landry, Genève, suppléant

Dr J.-J. Wagner, Genève, suppléant

10.8) Membre d'honneur

Sur proposition du Comité Central, le prof. E. Hadorn est nommé membre d'honneur de la SHSN par acclamations.

Le Président félicite le futur Président central qui vient de se joindre au Sénat et l'invite à participer dès à présent aux séances du Bureau et du C.C..

Il donne la parole à M. Niggli qui remercie le Sénat de la confiance qu'il lui témoigne et la Société des Sciences naturelles de Berne de l'avoir proposé comme candidat.

11) Nouvelle Société membre

11.1) ASSPA (Association Suisse pour l'Automatique)

Le Président donne la parole à M. Steinlin, Président de la Section 1 qui présente brièvement les buts et tâches de cette société. La Section 1 a accueilli favorablement le projet d'adhésion à la SHSN de l'ASSPA.

VOTE:

Accepté à l'unanimité (3 abstentions).

12) Assemblée annuelle automne 1975 à Aarau du 3 au 5 octobre

Le Président annuel, M. H. Moor, fait un bref exposé des manifestations prévues lors de l'A.A. de cette année. Il est vivement applaudi.

13) Assemblée annuelle 1976 - Election du Président annuel

Cette assemblée annuelle, selon la tradition, aura lieu à Genève du 8 au 10 octobre 1976.

Sur proposition de la Société de Physique et d'Histoire naturelle de Genève, le Sénat élit le Prof. J.A. Baumann,

Genève, comme président annuel 1976.

14) Assemblée annuelle 1977

Elle aura lieu à Berne du 6 au 8 octobre 1977 et coïncidera avec la célébration du bicentenaire de la mort de A. von Haller.

La proposition est approuvée à l'unanimité.

15) Prochaine séance du Sénat

La date proposée et acceptée à l'unanimité est le 8.5.76.

16) Propositions individuelles

Le Président central rend hommage à deux membres décédés de la SHSN:

- Prof. E. Baltzer, Berne
membre d'honneur de notre société et grand promoteur de la biologie marine.
- Prof. J.-G. Baer, Neuchâtel
professeur honoraire et ancien recteur de l'université de Neuchâtel, président de la Commission scientifique du Parc National et de la Commission du CSRS en Côte d'Ivoire, membre du Sénat depuis de nombreuses années ainsi que titulaire de nombreuses distinctions d'universités et académies étrangères.

17) Divers

17.1) Perte d'une serviette contenant des travaux originaux

Le Président signale aux membres du Sénat que M. Oberli a perdu une serviette avec des travaux originaux lors de la dernière Assemblée annuelle à Neuchâtel. Il les prie de bien vouloir donner d'éventuels renseignements à ce sujet au Secrétariat général.

17.2) Premier Bulletin SHSN/SSSH

Le Président fait une brève présentation du premier numéro du Bulletin des deux sociétés faitières qui paraîtra à l'avenir trois fois par année.

Le Président saisit cette occasion pour remercier l'ancien Président de la SSSH, le prof. Bandi, de sa collaboration positive pendant ces dernières années. Il salue le nouveau Président, Me C. Martin.

Me Martin exprime le voeu de voir continuer cette collaboration et l'espoir de pouvoir apporter à la SHSN l'appui que lui avait donné M. Bandi. Me Martin salue le futur Président central de la SHSN, le prof. Niggli, et lui transmet les voeux de la SSSH.

Le Président lève la séance à 12 h.30.